



Le 2 novembre 2020

Lettre ouverte à Madame la Préfète de Gironde

Les maires de la Communauté des Communes du Créonnais attirent avec gravité votre attention sur les conséquences très négatives de la décision du gouvernement d'imposer une fermeture aux commerces de proximité, définis par l'Etat comme " non essentiels".

Cette mesure est vécue par les commerçants concernés, la population et les élus comme une grave injustice.

En effet :

- **elle profite** pleinement aux grandes surfaces qui peuvent vendre en toute liberté des produits non essentiels, introduisant une différence de traitement préjudiciable aux petits commerces et une distorsion de concurrence injustifiable. Nous regrettons que le premier ministre n'ait pas annoncé le dimanche 1^{er} novembre la réouverture des commerces. Même si nous prenons acte des restrictions de vente annoncées pour les grandes surfaces, la question de la concurrence des sites de vente en ligne demeure. Cette demi-mesure ne satisfera personne et laisse entière la question de l'arrêt d'activité pour nos commerces, préjudiciable à ce secteur essentiel de l'économie locale. Nombre d'entre eux, qui commençaient tout juste à se redresser à la suite du premier confinement du printemps risquent de disparaître malgré les aides publiques annoncées.

- **Elle ne se justifie pas** sur le plan sanitaire car nul ne peut croire que nos concitoyens seront plus confrontés au virus en se rendant dans leur commerce de proximité qu'en déambulant en masse dans les grandes surfaces.

- **Elle méconnaît** les efforts importants consentis par les commerçants pour appliquer depuis le début de la pandémie, avec constance et responsabilité, les gestes barrière et les précautions sanitaires.

Nous, élus, sommes conscients que la lutte contre la pandémie impose des efforts et des sacrifices à chacun. Nous contestons en revanche une mesure inéquitable et inefficace qui cause un tort considérable à un secteur essentiel pour la vitalité de nos communes et de nos centres bourgs.

Nous vous demandons de relayer sans délai, auprès du gouvernement, notre vive inquiétude et notre souhait que cette mesure de fermeture soit immédiatement rapportée. Le gouvernement doit faire confiance à nos commerçants qui font montre d'un grand sens des responsabilités en mettant en œuvre, depuis le début de la crise, les mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie (port du masque, distanciation physique, gel, limitation du nombre de clients présents simultanément).

Nous attirons solennellement votre attention sur l'urgence de cette situation et sur la nécessité d'y remédier par des décisions fortes et immédiates, dont la première est d'autoriser la réouverture des commerces de proximité.





Nous vous prions d'agréer, Madame le Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé :

Les maires de la communauté des communes du Créonnais

Mairie de Baron Emmanuel le Blond du Plouy	Mairie de Blésignac Jean-François Thillet	Mairie de Camiac et Saint Denis William André Tité	Mairie de Capien Frédéric Lataste
Mairie de Créon Pierre Gachet	Mairie de Cursan Ludovic Caurraze	Mairie de Haux Romain Barthet- Barateig	Mairie de La Sauve Majeure Alain Boizard
Mairie de Le Pout Jean-Luc Joyeux	Mairie de Loupes Véronique Lesvignes	Mairie de Madirac Bernard Pagès	Mairie de Sadirac Patrick Gomez
Mairie de Saint Genès de Lombaud Maryvonne Lafon	Mairie de Saint Léon Nicolas Tarbes	Mairie de Villenave de Rions Jean-Marc Subervie	La Communauté de Communes du Créonnais Alain Zabulon